

PIECES DE TOLERIE DECOUPAGE FIN ETAT DE SURFACE DES TRANCHES

Page 1/6

SANS RESTRICTION D'UTILISATION

AVANT-PROPOS

La présente norme est en conformité technique avec la norme RENAULT 01-10-308 (Octobre 87).

SOMMAIRE

1. OBJET	1
2. GÉNÉRALITÉS	1
3. CARACTÉRISTIQUES D'UNE TRANCHE DÉCOUPÉE	1
3.1. TRANCHE LISSE	1
3.2. ARRACHEMENT	1
3.3. CRIQUE	2
3.4. TOMBÉE OU ARRONDI DE DÉCOUPE	2
3.5. BAVURE DE DÉCOUPE	2
3.6. SYMBOLISATION UTILISÉE	2
4. EXPRESSION SUR DOCUMENTS	4
ANNEXE	5
5. HISTORIQUE ET DOCUMENT CITÉS	6
5.1. HISTORIQUE	6
5.2. DOCUMENTS CITÉS	6
5.3. EQUIVALENT À :	6
5.4. CONFORME À :	6
5.5. MOTS CLEFS	6

1.OBJET

La présente norme définit l'état de surface des tranches de tôles d'acier obtenues par découpage, suivant la technique du "découpage fin".

2.GENERALITES

Le découpage fin permet d'obtenir des tranches absolument lisses sur l'ensemble de l'épaisseur de la pièce. Toutefois, il est admis dans certains cas, des tranches découpées avec des criques ou des arrachements de matière.

3.CARACTERISTIQUES D'UNE TRANCHE DECOUPEE

3.1.TRANCHE LISSE

La tranche lisse d'une pièce est une surface exempte d'arrachements et de criques. Dans ce cas, l'état de surface est défini suivant la norme A32 6110 "Etats géométriques de surface".

3.2.ARRACHEMENT

L'arrachement est la zone arrachée d'une surface côté bavure.
Il peut également y avoir des amorces d'arrachement en forme de coquille.

3.3.CRIQUE

Une crique est une fissure située sur la tranche découpée.

3.4.TOMBEE OU ARRONDI DE DECOUPE

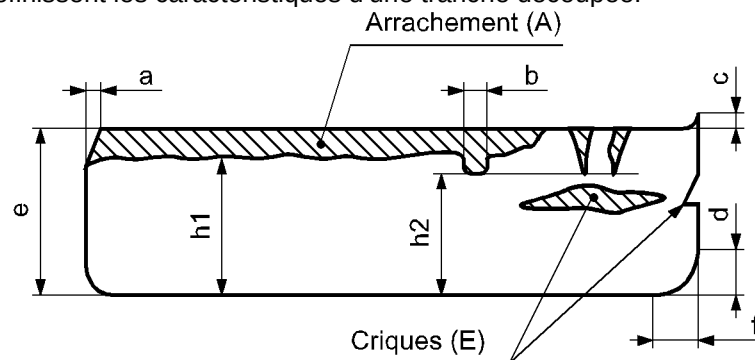
La tombée ou l'arrondi de découpe est la forme rayonnée, côté matrice, engendrée au début de l'opération de découpage et se caractérise par sa hauteur et sa largeur.

3.5.BAVURE DE DECOUPE

La bavure de découpe est la bavure située sur la face côté opposé à la tombée de découpe, côté poinçon.

3.6.SYMBOLISATION UTILISEE

Les symboles ci-après définissent les caractéristiques d'une tranche découpée.



- e** : épaisseur de la pièce,
- a** : profondeur maximale de l'arrachement (ne doit pas excéder 1,5 % de l'épaisseur),
- b** : largeur maximale de l'arrachement en forme de coquille (la somme de toutes les largeurs b ne doit pas excéder 10 % du contour de l'arrachement),
- c** : hauteur de la bavure,
- d** : profondeur de l'arrondi (de 0 à 20 % de l'épaisseur et 0 à 30 % dans le cas des dentures),
- f** : largeur de l'arrondi (de 0 à 30 % de l'épaisseur),
- A** : arrachements admissibles (voir annexe),
- E** : criques admissibles (voir annexe),
- h1** : partie lisse minimale, en pourcentage de l'épaisseur, dans le cas d'un arrachement (voir tableau),
- h2** : partie lisse minimale, en pourcentage de l'épaisseur, dans le cas d'un arrachement en forme de coquille (voir tableau).